

LE REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC

Mémoire du RAAV
concernant le document intitulé :

Ateliers d'artistes et d'artisans
Diagnostique et plan d'action
pour la Ville de Montréal

Mars 2007

Mémoire du RAAV concernant le document intitulé :

Ateliers d'artistes et d'artisans, Diagnostique et plan d'action pour la Ville de Montréal

Mars 2007

Le rapport de la consultation effectuée par la firme Daniel Arbour et Associés pose d'emblée les bonnes questions concernant la problématique étudiée. Certaines des réponses proposées méritent un peu de précisions et de peaufinage, mais l'ensemble du document demeure un outil précieux de réflexion et d'orientation.

Le Regroupement des artistes en arts visuels espère que la Ville de Montréal saura profiter du travail effectué et de la présente consultation publique pour trouver des solutions durables à la problématique des ateliers d'artistes et d'artisans.

Le RAAV : un regroupement national d'artistes en arts visuels

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) est une association nationale d'artistes professionnels du domaine des arts visuels. Nous comptons près de mille cinq cent membres dont au moins 60 % vivent et travaillent dans Montréal et ses environs immédiats. Le mandat du RAAV découle de la S-32.01 : *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*. Une partie essentielle de notre mission est de promouvoir et de défendre les droits des artistes en arts visuels, ainsi que d'œuvrer à l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Le RAAV est établi à Montréal depuis l'ouverture de ses bureaux en 1994.

Rappel historique

Dans un mémoire présenté en mars 2005 concernant le projet de Politique culturelle pour la Ville de Montréal, document intitulé : *Une vision d'avenir pour le développement culturel de Montréal en ce qui a trait aux arts visuels*, le RAAV avait souligné l'importance que la ville intervienne pour préserver les ateliers existants, développe un plan d'action pour maintenir et développer de nouveaux lieux propices à l'installation d'ateliers et en favorise l'acquisition par les artistes.

Voici quelques citations de ce mémoire qui rappellent les enjeux que soulève cette problématique et qui démontre que nos propositions d'alors ont reçu dans le présent rapport de consultation soumis à la Ville de Montréal des éléments de réponses très satisfaisants.



Ainsi, dans le mémoire de 2005, nous disions :

« Le cœur de la ville bat au rythme de la création artistique. (Les maigres revenus des artistes) les condamnent cependant à être d'éternels locataires et, étant donné les conditions du marché locatif actuel, ils se trouvent de facto chassés du centre-ville où la plupart des services et des institutions artistiques se situent (...) il importe que les artistes créateurs ne soient pas repoussés vers les banlieues. Il faut donc tout faire pour les soutenir dans leurs projets d'acquisition de propriétés en collectif (...)

L'un des moyens que nous privilégions, et que la Ville de Montréal devrait aussi privilégier, est l'accès à la propriété par le biais de coopératives d'habitation-atelier. (...). Les projets de coopératives sont structurants parce qu'ils motivent les artistes qui y participent à se prendre en main et à se responsabiliser par rapport à la propriété collective en habitation. »

Nous suggérions alors que la Ville de Montréal développe

« un service spécifique pour aider les artistes à concrétiser leur projet de coopérative d'habitation-atelier et mettre à leur disposition une enveloppe budgétaire et du personnel de soutien à cet effet. Ce service permettrait de rechercher dans les divers programmes de la ville ceux qui pourraient apporter une aide concrète à ces projets, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan des expertises techniques. »

Le RAAV est pour le moins ravi, que ses propositions concernant les ateliers d'artistes aient été prises en considération dans la Politique culturelle de la Ville de Montréal. Il l'est d'autant plus que ses suggestions ont été étudiées et en partie retenues dans le présent rapport de consultation.

Forum sur les arts visuels

Par ailleurs, l'une des recommandations issues du Forum sur les arts visuels au Québec, organisé par le Conseil des arts et des lettres (CALQ) en mai dernier, aborde précisément cette problématique. En page 16 du Bilan de cet exercice réunissant plus d'une centaine d'artistes et d'intervenants professionnels du monde des arts visuels, on propose de :

« Favoriser la mise à niveau des équipements présents dans les lieux de production ainsi que l'accès à des espaces d'ateliers – Assurer la collaboration du CALQ, des ministères, des municipalités, du secteur privé et d'autres organismes tels que la SCHL, pour soutenir les besoins en espaces et en équipements nécessaires à la production des artistes en arts visuels. (...) »



La problématique du manque d'ateliers d'artistes et de la mise à niveau de ceux qui existent est donc soulevée par l'ensemble des artistes du domaine des arts visuels au Québec. Comme une grande proportion d'entre eux vivent à Montréal, cette problématique est en bonne partie montréalaise.

Commentaires sommaires sur le rapport de consultation

Dans le présent mémoire nous nous contenterons de commenter assez brièvement les idées émises dans ce rapport de consultation et ses recommandations.

- Ce document propose des solutions qui s'appuient sur les ressources actuelles de la Ville de Montréal alors que cela nécessitera préalablement, et fort probablement, un réaménagement de certaines ressources administratives (redéfinition du mandat de certaines divisions, par exemple). Généralement, ces réaménagements administratifs et structurels demandent du temps et de l'argent ; choses que le document ne prend pas suffisamment en considération dans les propositions avancées.
- Nous ne pouvons qu'applaudir l'idée de créer un **Centre d'assistance aux artistes** car il permettra à la Ville de Montréal de se réconcilier avec la communauté artistique. Toutefois, il serait plus que judicieux que le RAAV et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) soient impliqués activement dans ce dossier et ce, dès le début du projet. Ces organismes ont toute l'expertise requise et la connaissance des artistes qu'ils desservent pour assister la Ville de Montréal dans ce projet.
- **Recommandation 1 – S'assurer que les orientations d'aménagement et la réglementation d'urbanisme restent favorables à l'implantation d'ateliers :** Par le biais de sa politique culturelle, notamment, la Ville de Montréal s'est autoproclamée «Métropole culturelle» et il faudra que la Ville de Montréal déploie plus que des vœux pieux, comme certains pans de ce document, pour arriver à une véritable concrétisation du statut qu'elle se donne. Cela suppose des argents neufs, le déploiement de moyens novateurs et/ou d'accorder de nouveaux mandats à des services de la Ville de Montréal et des arrondissements. Cela peut aussi impliquer l'adoption de modèles qui ont fait leurs preuves dans des villes où l'on a connu pareille problématique et selon un contexte similaire.

Concrètement : Peut-être faudrait-il réglementer en matière d'urbanisme pour consacrer certains bâtiments de la ville et en faire des centres de créations? (une manière de revitaliser certains secteurs de la Ville de Montréal? Toutefois, l'adoption de nouveaux règlements municipaux est un long et laborieux processus.) Et pour empêcher que la spéculation immobilière ne crée de manière cyclique l'effet SOHO, (à l'instar du Plateau Mont-Royal), peut-être pourrait-on consacrer certaines zones «Pôles de création»?



Par ailleurs, le Quartier des spectacles n'est peut-être pas le meilleur choix alors que les loyers y sont élevés. Évidemment, l'acquisition par la Ville de Montréal ou le ministère de la culture de certains édifices très centrés, pensons à l'îlot Balmoral, et leur transformation en studios d'artistes et d'artisans, salles de répétition, ateliers de construction ou autres espaces d'utilité artistiques, demeure très souhaitable.

De plus considérant la mouvance possible des pôles de création à Montréal, il faudrait que toute modification à la réglementation s'applique à l'ensemble du territoire montréalais. Intégrer la notion d'ateliers d'artistes dans la réglementation municipale constituerait déjà un premier pas vers une certaine reconnaissance. Il faut conserver un peu de souplesse dans ces programmes car il serait dommage que l'Arrondissement Hochelaga-Maisonneuve par exemple, où résident déjà beaucoup d'artistes, ne fasse pas parti du programme.

- **Recommandation 2 – Aider les artistes dans la recherche et l'aménagement d'ateliers :** Ce programme est très intéressant mais ne règle pas des problèmes de fond. Par exemple : la méconnaissance chez les fonctionnaires des problématiques inhérentes à la production artistique ; la lourdeur du fonctionariat et la lenteur de la Ville de Montréal; la nécessité d'une régie des espaces locatifs commerciaux (comme la Régie du logement) ou l'élaboration d'une réglementation plus étoffée visant à protéger les ateliers d'artistes, voire d'en favoriser le développement. Encore ici, le RAAV pourrait constituer une ressource d'informations pertinentes pour la ville.
- **Recommandation 3 – Faciliter le maintien dans les lieux par l'accès à la propriété :** Le soutien à l'accès à la propriété de leurs ateliers / résidences pour les artistes est une autre très bonne idée et les exemples de réussite sont de plus en plus nombreux. Toutefois, une question se pose : qui aura les moyens de fournir la mise de fonds nécessaire? Comme nous favorisons la création de coopératives, et à la lumière de l'expérience malheureuse de la Grover, le problème fondamental demeure celui de la mise de fonds initiale pour l'acquisition d'un édifice. Ce rapport ne présente pas de solutions pour régler ce problème incontournable. Pour une question d'équité, une aide à l'accès à la propriété ou à la location d'un atelier d'artistes dans des édifices gérés par l'un ou l'autre des trois paliers gouvernementaux pourrait aussi favoriser le maintien ou le développement d'espaces de création artistique dans la Ville de Montréal.
- **Recommandation 4 - Soutenir la mise aux normes des ateliers** On donne ici la priorité aux immeubles déjà occupés aux fins d'ateliers d'artistes. Il faut pouvoir aussi en développer d'autres, en révisant la fonction de certains espaces. Les ateliers d'artistes varient selon les fluctuations des coûts de

location des ateliers. Il faut s'assurer d'une certaine souplesse en termes de législation.

Encore ici le problème financier se pose et des solutions ne sont pas proposées : qui défraierait les coûts de la mise aux normes d'un édifice acquis par une coopérative d'artistes?

Le statut professionnel des artistes en arts visuels et en métiers d'art

Par ailleurs, tout projet soutenu par la Ville de Montréal visant à favoriser l'acquisition d'ateliers en coopérative ou en location, devrait d'abord favoriser les artistes professionnels des secteurs des arts visuels et des métiers d'art.

Ils nous semblent important que les associations professionnelles concernées, le RAAV et le CMAQ, soient consultées dans les processus déterminant qui pourrait bénéficier de tels programmes car ils se doivent d'être réservés aux artistes et artisans professionnels et non à de simples amateurs ou à des personnes exerçant des professions connexes.

Favoriser une certaine souplesse

Il pourrait aussi être important de prendre en considération les projets réunissant de plus petits groupes d'artistes ou d'artisans, et ne pas concentrer tous les programmes sur les grands immeubles industriels ou administratifs à recycler. Comme le dit le rapport, « *chaque artiste a son propre modèle d'organisation* ». La ville devrait donc faciliter et soutenir des initiatives de moindre importance en termes de nombres d'artistes impliqués et de format d'édifice.

Il est aussi important que les projets étudiés par la ville concernent pour chacun d'entre eux l'implication d'une majorité d'artistes qu'on pourrait établir entre 50 et 60%. Ceci afin d'assurer la « personnalité artistique » des lieux tout en maintenant la possibilité que d'autres travailleurs autonomes ou petites entreprises culturelles contribuent à leur équilibre financier.

Conclusion

Pour conclure rapidement, le RAAV est heureux de pouvoir contribuer à cette consultation et demeure disponible pour collaborer activement avec la Ville de Montréal dans la mise en place de programmes favorisant la création ou le maintien d'ateliers d'artistes professionnels à Montréal. Le RAAV espère que les quelques commentaires exprimés dans le présent mémoire seront reçus positivement.

